

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2011

Présents : R. Larrodé ; A. Boulain ; M. Brient ; A. Chasseur ; C. Cormier ; Y. Couret ; T. Guillot ; F. Hourquebie ; E. Labaste ; J-P Laudinet ; P. Laulom ; C. Lux ; T. Peyres ; P. Vendrios.

Secrétaire de séance : T. Guillot.

Invités : D. Laulom ; Y. Larbere ; C. Laffitte.

✍ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 février 2011.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 4 février 2011 à l'unanimité.

✍ Compte rendu des commissions.

-Commission animation :

Le président de la commission animation remercie toutes les personnes ayant contribué à la réussite du repas du 3^e âge organisé par la municipalité.

✍ Projet de réhabilitation du fronton place libre.

Monsieur le Maire a invité Mme Laulom et Mr Larbère du Fronton St Lonnais ainsi que Mr Laffitte d'Orthe Main Nue pour déterminer le type de revêtement le plus adapté à la compétition mais aussi à la pratique des jeunes et pour connaître les prérogatives réglementaires préconisées par la fédération de pelote pour l'organisation de tournois sur un fronton.

Monsieur le Maire a fait une présentation des frontons implantés sur le canton en détaillant les types de revêtement de chaque installation (béton, enrobé, mixte). Monsieur le Maire a présenté également plusieurs simulations financières des différents revêtements proposés incluant la réfection des tribunes.

Chaque invité est intervenu pour répondre aux questions des membres du Conseil Municipal et donner un avis sur le revêtement le mieux adapté pour le fronton de la commune. Monsieur le Maire a remercié les trois intervenants.

La commission bâtiment a été chargée de chiffrer le montant des travaux en s'appuyant sur les suggestions évoquées au cours des débats.

Monsieur le Maire, sur proposition de la commission bâtiment, a réuni en urgence les membres du Conseil Municipal le 16 mars 2011 à 18 h 45, pour décider la réhabilitation du fronton au cours de l'année 2011 et respecter les délais en cas de demande de subvention auprès des organismes de l'état.

Le président de la commission bâtiment a présenté un projet de réfection du fronton place libre se rapprochant au mieux des recommandations émises lors de la dernière réunion. Le montant des travaux est estimé à 45574,80 €. Monsieur le Maire a rappelé qu'une subvention de l'État (DDCSPP des Landes) et du Conseil Régional d'Aquitaine peuvent être attribuées dans le cadre de réfection d'installations sportives.

Monsieur le Maire propose la réfection du fronton place libre et des tribunes au cours de l'année 2011 pour un montant global de 45574,80 €. En cas de non attribution des subventions de l'État ou du Conseil Régional, un emprunt pourra être envisagé.

Vote : pour:13 / abstention : 1

La proposition est adoptée à la majorité.

✍ Exonération de la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs :

Dans le cadre de l'exonération de la taxe foncière pour l'installation des jeunes agriculteurs, Monsieur le Maire propose un dégrèvement de la taxe foncière de 50 % pour une durée de 5 ans maximum.

Proposition adoptée à l'unanimité.

✍ Élections cantonales du 20 et 27 mars 2011 :

Monsieur le Maire a organisé la permanence du bureau de vote pour les élections cantonales dans les conditions suivantes :

8h00 à 11h30 : R. Larrodé ; E. Labaste ; T. Peyres ; P. Laulom ; C. Lux ;

11h30 à 14h30 : A. Chasseur ; F. Hourquebie ; P. Vendrios ; C. Cormier ; A. Boulain ;

14h30 à 18h00 : M.Brient ; T. Guillot ; JP. Laudinet ; Y. Couret ;

Tous les élus sont conviés au dépouillement à partir de 18 h 00.

Questions diverses :

- Le marché nocturne aura lieu le vendredi 22 juillet 2011 et sera organisé par la commission animation.
- F. Hourquebie propose à Monsieur le Maire de recevoir un nouvel animateur de l'atelier arts plastique en remplacement de C. Roussel.
- Dans le cadre de la convention liant la Poste et la commune de Saint Lon les Mines, la Poste a revu à la hausse les conditions de remboursement permettant de financer le salaire du permanent à l'agence postale à compter du 01/01/2011.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier qu'il a reçu de C. Gros rappelant que la section pétanque du Fronton Saint Lonnais a été fermée à compter du 12/12/2010.

La séance a été levée à 22 h 40.

A. BOULAIN

M. BRIENT

A. CHASSEUR

C. CORMIER

Y. COURET

T. GUILLOT

F. HOURQUEBIE

E. LABASTE

JP. LAUDINET

R. LARRODE

P. LAULOM

C. LUX

T. PEYRES

P. VENDRIOS